

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	18 ^{ème}
Nom de site		Numéro	T15078
Adresse du site	5, rue de Suez	Hauteur	R+6 (23 m)
Bailleur de l'immeuble	privé	Destination	habitations
Type d'installation	Réazimutage du secteur 3		
Complément d'info	Réazimutage du 200° à 240° pour pallier à la perte de couverture causée par la perte du relais au 26 rue de Clignancourt (T10984).		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	26/02/2021
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	05/03/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	05/05/2021
Historique et contexte	

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Cette modification d'azimut pour le secteur 3 est nécessaire pour palier à la perte de couverture causée par la perte du relais T10984.		
Détail du projet	Ce projet concerne la modification de l'azimut du secteur 3 avec un passage de 200° à 240° pour des antennes couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2600 MHz) et 2100MHz 4G/5G orientées vers les azimuts 340°, 100° et 240°		
Distance des ouvrants	5 et 12 m des antennes	Tilts (degrés)	6°
Estimation	340° < 5V/m - 100° < 3V/m - 240° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	R+6
Divers			

Incidence visuelle

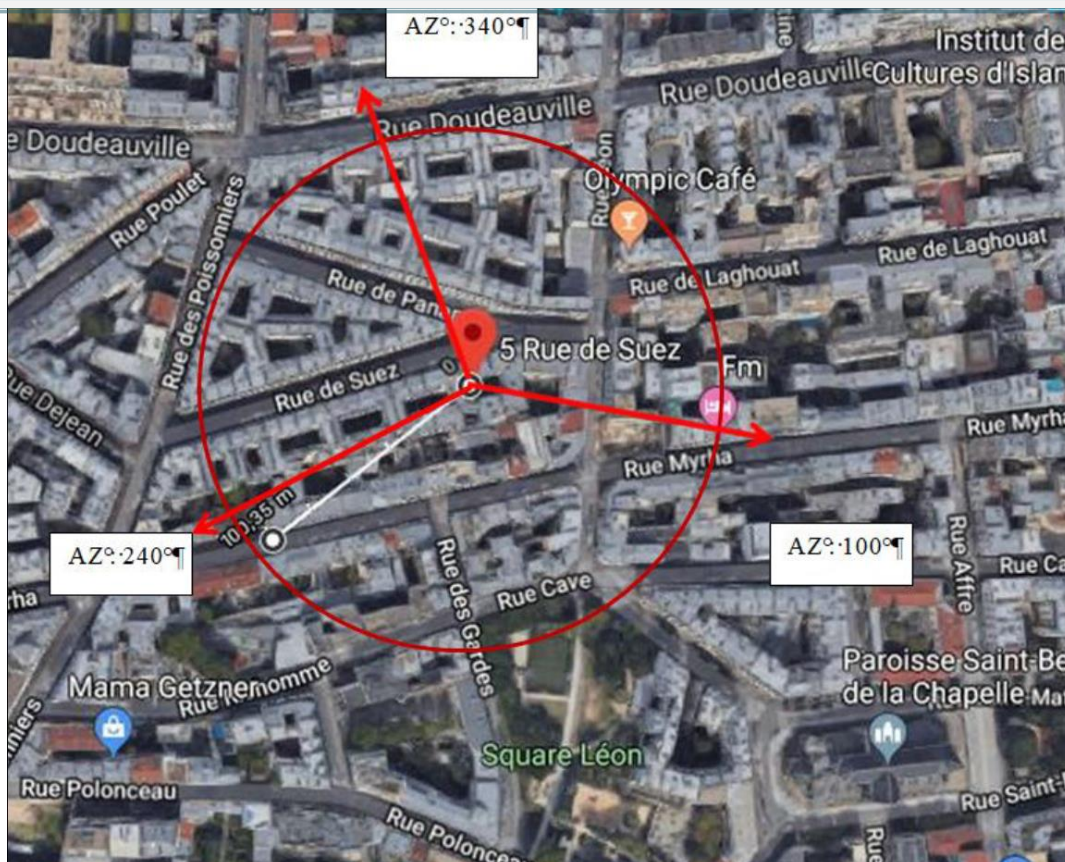
Intégration antenne	Aucune modification
Zone technique	Aucune modification
Hauteur antennes/sol	27.50m

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

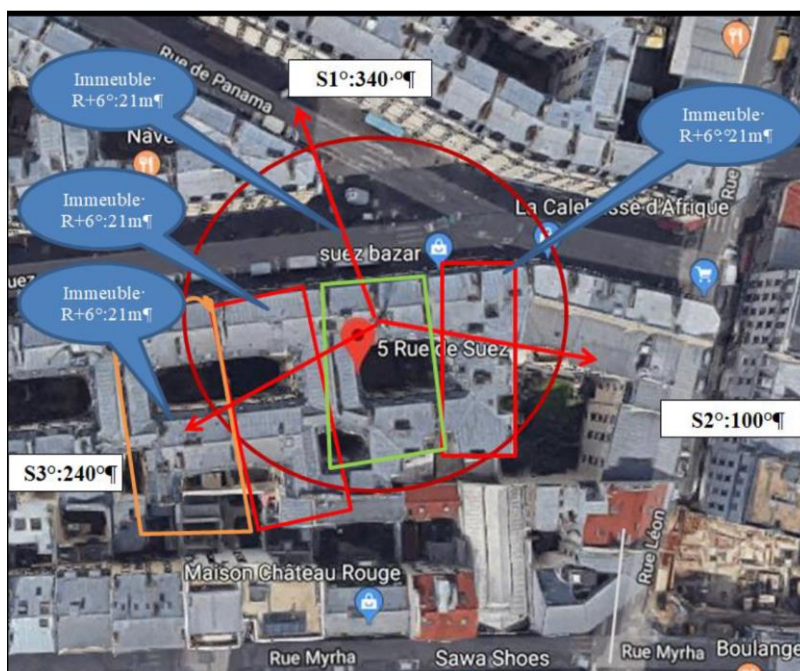
Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable ☐ Défavorable ☐
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M

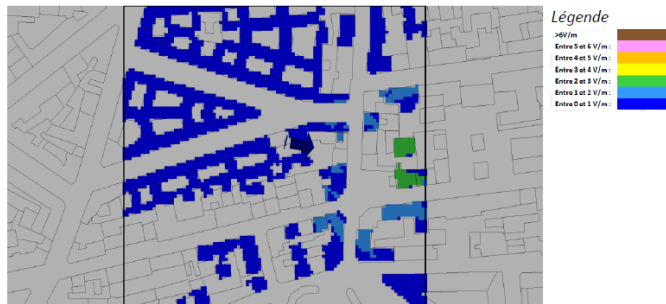
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

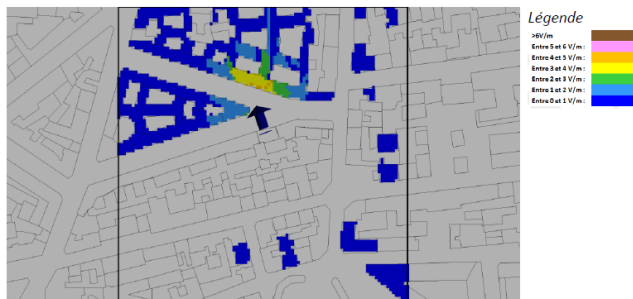
a. Azimut 100°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 100°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 16.5 m.



c. Azimut 340°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 340°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 19.5 m.



LA SIMULATION RESPECTE LE SEUIL DE LA CHARTE

Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

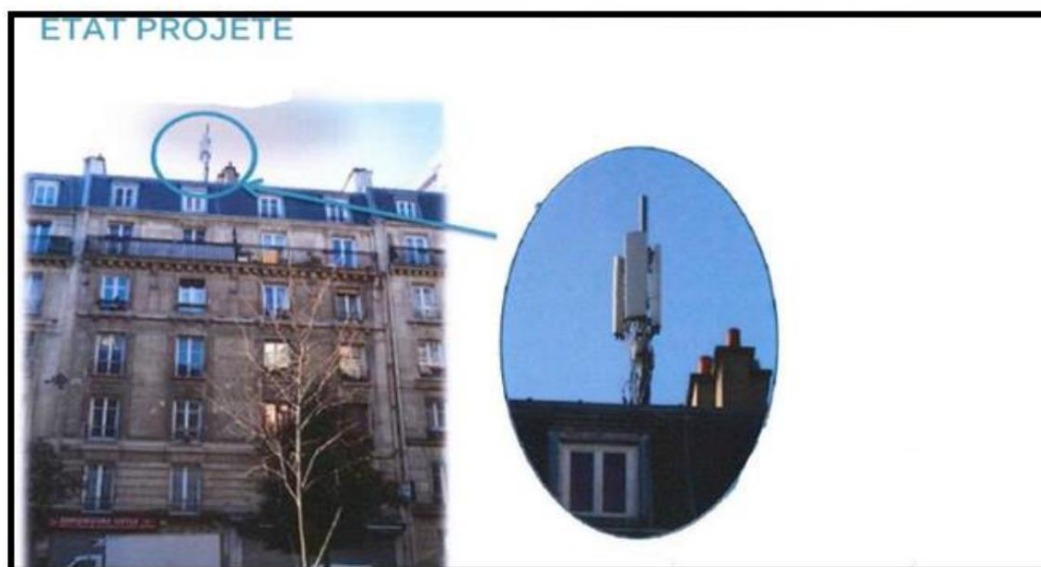
L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 5 RUE DE SUEZ 75018 PARIS-18E__ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 340°	Azimut 100°	Azimut 240°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	19.5 m	16.5 m	16.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté :



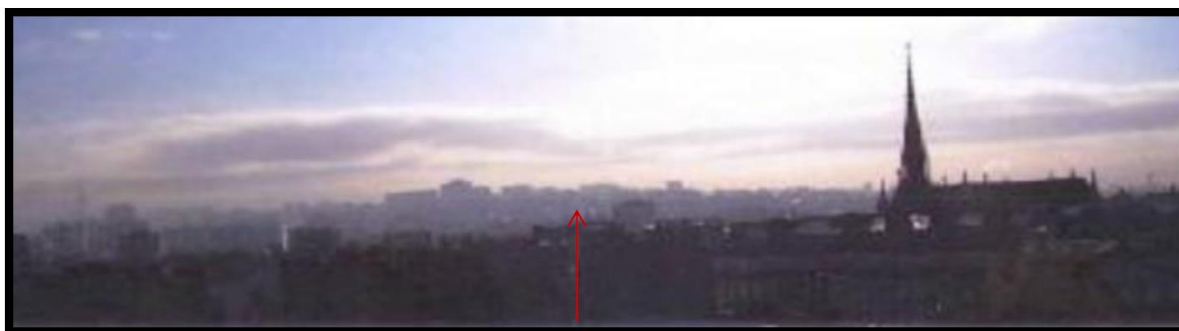
Aucun changement de l'aspect visuel.

Vue des Azimuts

Azimut 1 = 340° :



Azimut 2 = 100° :



Azimut 3 = 240° :

